



## Compte rendu de la Commission restauration du 6 juin 2019

Etaient représentées les écoles/établissements :

Maternelle Lamarck, collège Berlioz, Maternelle Pecqueur, Elémentaire 26 Mont Cenis, maternelle 4 Vauvenargues, élémentaires 65 et 67 Damrémont, élémentaire Houdon, maternelle Marx Dormoy.

Etaient présents :

La diététicienne de la Sogeres, la responsable qualité de la Sogeres, le directeur d'exploitation de la Sogeres, la diététicienne de la CDE du 18<sup>e</sup>, la directrice de la CDE du 18<sup>e</sup>, le Directeur adjoint de CDE du 18<sup>e</sup> et Mme Douchka Markovic, élue à la Mairie du 18<sup>e</sup> et au sein du Comité de gestion de la CDE.

Propos recueillis	Réponse apportée
Remarques négatives de certains parents sur le sandwich du 03/06. Le repas est, selon eux, trop cher pour la qualité de la prestation. Certains parents dénoncent un sandwich périmé.	Le sandwich a été approuvé en commission menu. La CDE rappelle le contexte exceptionnel de ce repas. La responsable qualité affirme que la DLC était le 04/06. La diététicienne ajoute que sur le plan nutritionnel, le sandwich répond aux recommandations.
Remarque de certains parents sur l'affichage des menus qui annonce des tomates locales alors que, visiblement, elles ne le sont pas. Et n'annonce pas le caractère industriel du sandwich.	Sogeres reconnaît qu'il s'agit d'une erreur. Les menus sont établis 2 mois à l'avance. Cela aurait dû être modifié dès qu'il a été constaté que la fourniture en tomates locales n'était pas possible.
Demande de certains parents de ne pas facturer le repas du 03/06 et qu'il ne soit pas compté dans les effectifs. Ils jugent le menu comme une « tromperie du consommateur ».	La CDE rappelle qu'un système de pénalités existe de manière à faire respecter les clauses contractuelles. Un repas n'est pas facturé s'il y a eu un problème de quantité ou de qualité relative à la sécurité alimentaire. La demande sera toutefois présentée aux membres du CG.

<p>Demande de certains parents d'une lettre d'excuses du Conseil d'Administration de la Sogeres aux enfants.</p>	<p>Sogeres en prend note.</p>
<p>Demande de certains parents sur le montant des pénalités et que la CDE pénalise la Sogeres pour le repas du 03/06.</p>	<p>Le montant des pénalités est annoncé au contrat. Un bilan est fait en fin d'année lors de la présentation des comptes de l'année n-1. Le menu du 03/06 n'est pas pénalisable en tant que tel mais le cumul de modifications de menu (tomate locale non locale constitue une modification) l'est.</p>
<p>Demande de certains parents d'apporter une lunch box.</p>	<p>Cela n'est possible que pour les enfants relevant d'un PAI. La lunch box soulève la question de l'égalité des enfants au sein du service public de la cantine. La diététicienne du 18<sup>e</sup> explique que la qualité des produits servis dans le 18<sup>e</sup> est parfois plus haute que d'autres qui sont produits sur des sites avec un modèle d'auto-gestion</p>
<p>Demande de certains parents d'une étude d'un organisme indépendant sur le gaspillage dans les cantines du 18<sup>e</sup>.</p>	<p>La CDE explique ce qui est déjà fait en la matière (13 sites où les bio déchets sont collectés avec pesées des déchets) et prend note de cette proposition qui fera l'objet d'une présentation pour le budget 2020.</p>
<p>Certains parents trouvent qu'il y a un problème au niveau des fruits notamment sur leurs annonces dans les menus et sur leurs fréquences d'apparitions.</p>	<p>Cette remarque sera étudiée lors de la commission menus du 5 juillet.</p>
<p>Certains parents demandent les résultats des tests de migrations de la barquette et les fiches techniques de l'opercule. Douchka Marcovitch demande à ce que la communication sur les barquettes en cellulose soit la plus transparente possible dans la mesure où Sogeres a remporté la DSP grâce à ça.</p>	<p>La Sogeres distribue la fiche technique de la barquette en cellulose. Il explique que le distributeur à l'obligation de garantir la conformité du produit au contact alimentaire (certificat). Les résultats sont conformes aux normes. Une rencontre pourra s'organiser spécifiquement sur les tests de migration avec les parents intéressés.</p>
<p>Demande d'une communication sur les travaux de la cuisine centrale.</p>	<p>La CDE explique la restructuration pour optimiser la marche en avant et l'opportunité de l'installation d'une légumerie de manière à augmenter le recours aux légumes bruts.</p>
<p>Le représentant des parents de Berlioz indique qu'il manque de verres et de couverts à la cantine.</p>	<p>La Sogeres en prend note et fera le nécessaire au plus vite</p>